

Distribution limitée

CC-89/CONF.013/6
Paris, le 13 novembre 1989
Original français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

SEPTIEME ASSEMBLEE GENERALE DES ETATS PARTIES
A LA CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Paris, les 9 et 13 novembre 1989

Compte rendu des travaux

1. La septième Assemblée générale des Etats parties à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel s'est tenue à Paris les 9 et 13 novembre 1989, pendant la vingt-cinquième session de la Conférence générale.

2. Quatre-vingt huit des cent onze Etats parties à la Convention à la date du 30 octobre 1989 et disposant ainsi du droit de vote étaient représentés à cette réunion.

3. Les représentants de treize Etats non parties à la Convention ont participé à l'Assemblée générale en qualité d'observateurs. Les représentants de quatre Organisations non gouvernementales ont également assisté à la réunion en qualité d'observateurs.

4. La liste des participants à l'Assemblée générale figure à l'annexe I du présent document.

5. Conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Secrétariat de l'Unesco a assuré le secrétariat de l'Assemblée.

5. Dans son allocution d'ouverture, le Sous-Directeur général pour la culture et la communication, représentant le Directeur général, a évoqué les progrès de la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial. Il a informé l'Assemblée que le nombre des Etats parties depuis la dernière Assemblée générale était passé de 96 à 111 et que celui des biens culturels et naturels inscrits de 247 à 315. Il a ajouté que l'assistance apportée aux Etats parties au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préservation de leurs biens inscrits était la manifestation la plus concrète du système de solidarité institué par la Convention. Depuis la création du Fonds du Patrimoine mondial des activités de coopération technique avaient été financées pour un montant de 7.465.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique, dont 3.000.000 ont été consacrés à la formation de spécialistes. A cet égard, il a rappelé que cette assistance dépendait des contributions des Etats parties. Il a tenu à

1 FEV. 1990

souligner le montant élevé de contributions restant dues au titre de l'exercice 1988-1989 et a lancé un appel pour que les Etats parties s'emploient à assurer au Fonds les ressources régulières qui seules permettront le développement de l'assistance internationale accordée aux Etats parties. Il a enfin évoqué devant l'Assemblée les solutions que le Comité du patrimoine mondial, à travers son Bureau, avait considéré devoir suggérer à l'Assemblée générale pour assurer une rotation effective des membres du Comité.

7. L'Assemblée générale a élu par acclamation S.Exc. E.G. Whitlam (Australie) président. L'Assemblée générale a également élu à l'unanimité les représentants de l'Italie, du Mexique, du Sénégal et de la Tunisie, vice-présidents et M. Keoule Boundy (Mali), rapporteur.

8. L'ordre du jour de la session a été adopté à l'unanimité sans modification.

9. L'Assemblée générale a examiné le document CC-89-CONF.013/2 par lequel les comptes du Fonds du patrimoine mondial étaient soumis à l'Assemblée, conformément au Règlement financier de ce Fonds. L'Assemblée a été informée que des contributions avaient été reçues de plusieurs Etats parties après le 31 août 1989. L'état détaillé de ces contributions se trouve ci-après.

| <u>Etat partie</u> | <u>Somme</u> (en dollars des Etats-Unis d'Amérique) | <u>Années de contribution</u> |
|---------------------|---|-------------------------------|
| Chypre | 958 | 1988-1989 |
| Costa Rica | 696 | 1986 à 1988 |
| Italie | 4.799 | 1989 |
| Jamaïque | 479 | 1988 |
| Monaco | 10 | 1989 |
| Nouvelle-Zélande | 20.259 | 1986 à 1989 |
| Pakistan | 1.544 | 1988-1989 |
| Pérou | 157 | 1989 |
| Pologne | 15.093 | 1989 |
| Rép. arabe syrienne | 3.451 | 1984 à 1988 |
| République de Corée | 4.791 | 1989 |
| Rép. dém. allemande | 31.384 | 1989 |

| | | |
|-----------------------|--------|-----------|
| Rép. unie de Tanzanie | 200 | 1987-1988 |
| Sénégal | 452 | 1988-1989 |
| Sri Lanka | 294 | 1988-1989 |
| Yougoslavie | 21.562 | 1988-1989 |

10. L'Assemblée générale a ensuite pris note de l'état des comptes du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice financier qui s'était terminé le 31 décembre 1987, de l'état intérimaire des comptes de l'exercice financier 1988-1989 établi au 31 août 1989 et de l'état récapitulatif des contributions reçues des Etats parties à la date du 31 août 1989, présentés dans le document CC-89/CONF.013/2. Elle a également pris note des informations fournies par le Secrétariat sur les contributions reçues depuis le 31 août 1989.

11. L'Assemblée générale a décidé à l'unanimité que, pour l'exercice 1990-1991, le montant des contributions obligatoires à verser au Fonds du patrimoine mondial, calculées en dollars des Etats-Unis d'Amérique, serait maintenu à 1 % du montant des contributions des Etats parties au budget ordinaire de l'Unesco, conformément à l'Article 16, paragraphe 1 de la Convention, comme il en avait été décidé aux six précédentes Assemblées générales.

12. L'examen du point 7 de l'ordre du jour portant sur l'examen des moyens d'assurer au sein du Comité du patrimoine mondial une représentation équitable des différentes régions et cultures du monde a donné lieu à un débat approfondi. Dès l'ouverture du débat le Délégué de Sri Lanka dont le mandat au sein du Comité arrivait à terme a expliqué que son pays retirait sa candidature à une réélection pour répondre à la nécessité d'assurer la rotation des membres du Comité. La plupart des orateurs ont été d'avis qu'une meilleure rotation des membres du Comité était un préalable nécessaire à une amélioration de la représentation géographique et culturelle au sein du Comité. En complément de cette rotation, nombre d'intervenants ont été d'avis que le Comité du patrimoine mondial devait envisager de nouvelles procédures telles que la définition de quotas régionaux pour les prochaines élections. Le nombre d'Etats parties allant croissant, l'application de mécanismes électoraux devient indispensable pour permettre d'assurer en pratique la représentation des régions et cultures évoquée à l'Article 8, paragraphe 2 de la Convention. Quelques orateurs, tout en reconnaissant les difficultés inhérentes à une procédure de révision de la Convention ont toutefois considéré qu'à long terme il serait peut-être nécessaire d'y recourir pour élever à 36 le nombre des membres du Comité actuellement fixé par l'article 8, paragraphe 1 de la Convention. La formule intermédiaire proposée par le Bureau du Comité tendant à instituer une nouvelle catégorie d'observateurs qui aurait permis aux membres sortant du Comité d'être formellement, autant qu'étroitement, associés à ses travaux pendant une période de 4 ans, étant entendu qu'ils ne se représenteraient pas à de nouvelles élections avant six ans, n'a

pas été retenue. A l'issue du débat sur ce point l'Assemblée a en conséquence adopté la Résolution ci-après :

"L'Assemblée générale des Etats parties à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel,

Rappelant l'article 8, paragraphe 2, de la Convention aux termes duquel 'l'élection des membres du Comité doit assurer une représentation équitable des différentes régions et cultures du monde';

Considérant qu'à cette fin il est important de respecter une rotation dans la représentation des Etats parties au Comité;

Invite les Etats parties à la Convention du patrimoine mondial, dont le mandat au sein du Comité expire d'envisager de ne pas se présenter à une ré-élection pendant une période appropriée;

Demande au Président, lors de chaque élection, d'inviter les Etats parties à tenir compte de la présente Résolution;

Invite le Président du Comité du patrimoine mondial à faire tout ce qui est en son pouvoir pour encourager les Etats parties dont le mandat au Comité vient d'expirer à rester étroitement associés aux travaux du Comité pendant une période de quatre ans, conformément à l'article 8.1 du règlement intérieur du Comité;

Invite le Comité du patrimoine mondial à continuer d'examiner, lors de ses sessions des deux prochaines années, des procédures supplémentaires, telles que des quotas par région susceptibles d'assurer une représentation équitable des différentes régions et cultures du monde, conformément à l'article 8, paragraphe 2, de la Convention;

Invite enfin le Comité du patrimoine mondial à formuler des propositions en vue de la prise en charge éventuelle de tout ou partie des frais de voyage et de séjour des membres du Comité représentant les Etats les moins avancés."

13. Au titre de l'examen du point 8 de son ordre du jour, l'Assemblée générale a été appelée à élire sept membres du Comité du patrimoine mondial, en remplacement des sept membres ci-après, dont le mandat devait expirer à la fin de la vingt-cinquième session de la Conférence générale : Algérie, Australie, Liban, Malawi, Norvège, Sri Lanka et Turquie. Lecture a été donnée à l'Assemblée de la liste des Etats parties qui avaient présenté leur candidature. Conformément à l'Article 16, paragraphe 5 de la Convention, la liste des candidats a été limitée aux Etats parties qui avaient versé leur contribution au Fonds du patrimoine mondial jusqu'à l'année 1988 comprise. Les Etats suivants ont été déclarés candidats : Allemagne (République fédérale d'), Chypre, Colombie, Espagne, Finlande, Hongrie, Indonésie, Nouvelle-Zélande, Oman, Pérou, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, Sénégal, Thaïlande et Yougoslavie.

14. Sur décision du Président, l'élection a eu lieu au scrutin secret. Les délégués de Monaco et de la République démocratique allemande ont été désignés comme scrutateurs.

15. Les résultats du premier tour de scrutin, proclamés par le Président, ont été les suivants :

Premier tour

| | |
|--|-----|
| Nombre d'Etats parties ayant le droit de vote | 111 |
| Nombre d'Etats absents | 29 |
| Nombre d'abstentions | 0 |
| Nombre de bulletins nuls | 2 |
| Nombre de suffrages exprimés | 80 |
| Nombre de voix constituant la majorité requise pour être élu | 41 |

Etats ayant obtenu la majorité requise :

| | |
|----------|----|
| Sénégal | 49 |
| Oman | 43 |
| Colombie | 41 |

Le président a déclaré élus membres du Comité du patrimoine mondial au premier tour de scrutin les Etats parties suivants : Colombie, Oman, Sénégal.

16. Conformément au Règlement intérieur, le deuxième tour de scrutin devait être limité aux Etats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, étant entendu que leur nombre ne pourrait excéder le double du nombre de sièges restant à pourvoir. Parmi les candidats restants, la Thaïlande, le Pérou, l'Indonésie, la République arabe syrienne, la Nouvelle-Zélande, la Hongrie, la Yougoslavie et la Finlande avaient obtenu le plus grand nombre de voix. Un deuxième tour de scrutin, limité à ces huit Etats, a donc eu lieu.

17. Les résultats du deuxième tour de scrutin, proclamés par le Président, ont été les suivants :

Deuxième tour :

| | |
|--|-----|
| Nombre d'Etats ayant le droit de vote | 111 |
| Nombre d'Etats absents | 45 |
| Nombre d'abstentions | 0 |
| Nombre de bulletins nuls | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 66 |
| Nombre de voix constituant la majorité requise pour être élu | 34 |

Etats ayant obtenu la majorité requise :

| | |
|---------------------------|----|
| Pérou | 41 |
| République arabe syrienne | 39 |

Le président a déclaré élus membres du Comité du patrimoine mondial au deuxième tour de scrutin les Etats parties suivants : Pérou, République arabe syrienne.

18. A la reprise de la session, le 13 novembre 1989, le troisième tour de scrutin a été organisé avec deux nouveaux scrutateurs, l'Inde et le Portugal. Conformément au Règlement intérieur, le troisième tour de scrutin devait être limité aux Etats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, étant entendu que leur nombre ne pourrait excéder le double du nombre de sièges restant à pourvoir. Parmi les candidats restants, la Thaïlande, la Finlande, l'Indonésie et la Nouvelle-Zélande avaient obtenu le plus grand nombre de voix. Les résultats, proclamés par le Président, ont été les suivants :

Troisième tour

| | |
|--|-----|
| Nombre d'Etats ayant le droit de vote | 111 |
| Nombre d'Etats absents | 51 |
| Nombre d'abstentions | 0 |
| Nombre de bulletins nuls | 2 |
| Nombre de suffrages exprimés | 58 |
| Nombre de voix constituant la majorité requise pour être élu | 30 |

La Thaïlande ayant seule obtenu la majorité requise avec 39 voix en sa faveur, un quatrième tour de scrutin a été organisé entre la Finlande et l'Indonésie.

19. Les résultats du 4ème tour de scrutin proclamés par le Président ont été les suivants :

Quatrième tour

| | |
|--|-----|
| Nombre d'Etats ayant le droit de vote | 111 |
| Nombre d'Etats absents | 48 |
| Nombre d'abstentions | 0 |
| Nombre de bulletins nuls | 2 |
| Nombre de suffrages exprimés | 61 |
| Nombre de voix constituant la majorité requise pour être élu | 32 |

L'Indonésie, recueillant 34 voix, a donc été déclarée élue.

20. Au titre du point 9 de l'ordre du jour "Questions diverses", le représentant de la Tunisie a lancé un appel en faveur d'une assistance au site de Tipasa, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, qui a eu à souffrir d'un récent séisme. Plusieurs orateurs se sont joints à lui et ont souhaité que le Comité du patrimoine mondial se penche sur cette question lors de ses prochaines assises. Le Secrétariat a alors précisé qu'une demande de l'Algérie au titre de l'assistance d'urgence pourrait être présentée à tout moment et serait examinée sans délai. Le délégué de la Thaïlande a, pour sa part, souhaité que l'état des comptes du Fonds du patrimoine mondial soit présenté d'une façon plus détaillée lors des prochaines Assemblées générales.

21. Après s'être félicité d'avoir pu constater que la réunion avait permis de dégager les principes généraux d'une meilleure répartition géographique des membres du Comité, le Président a déclaré close la septième Assemblée générale des Etats parties à la Convention du patrimoine mondial.

Distribution limitée
Distribution limited

CC-89/CONF.013/6
Paris, 13 novembre 1989
13 November 1989

Annexe 1/Annex 1

SEPTIEME ASSEMBLEE GENERALE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION
CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL/
SEVENTH GENERAL ASSEMBLY CONCERNING THE PROTECTION OF THE WORLD
CULTURAL AND NATURAL HERITAGE

Siège de l'Unesco/Unesco Headquarters

9 novembre 1989/9 November 1989

LISTE DES PARTICIPANTS/LIST OF PARTICIPANTS

I. Représentants des Etats parties à la Convention/
Representatives of States Parties to the Convention

AFGHANISTAN

Mr. Mir Mirhamad JOYENDA
Secretary-General
National Commission for Unesco

ALGERIE/ALGERIA

Mr. Nouredine GAOUAOU
Premier Secrétaire
Délégation permanente auprès de l'Unesco

ALLEMAGNE (Rép. féd. d')/GERMANY (Fed. Rep. of)

Mr. Klaus VON RAUSSENDORFF
Deputy Permanent Delegate to Unesco

ARABIE SAOUDITE/SAUDI ARABIA

M. Ibrahim AL-SHEIKH
Attaché culturel de l'Arabie saoudite en France
Délégation permanente auprès de l'Unesco

ARGENTINE/ARGENTINA

Mr. Edouardo M. AILRALDI
Alternate Permanent Delegate
Permanent Delegation to Unesco

M. Alberto CARRI
Conseiller
Délégation permanente auprès de l'Unesco

M. Carlos A. GIANOTTI
Délégation permanente auprès de l'Unesco

AUSTRALIE/AUSTRALIA

The Hon Edward G. WHITLAM
Member of the Unesco Executive Board

Mr. John L. LANDER
Alternate Permanent Delegate to Unesco

Ms Angela MAYS
Secretary
National Commission for Unesco

BANGLADESH

Mr. Ali M. YAKUB
First Secretary
Permanent Delegation to Unesco

BRESIL/BRAZIL

M. Caio Marcio R. COLOMBO
Secretary
Permanent Delegation to Unesco

BULGARIE/BULGARIA

M. Venelin KOUMBIEV
Directeur à la Direction générale "Activité culturelle
internationale" au Comité de la culture

M. Boyko LAZAROV
Expert à la Division "Unesco et les ONG" au Comité de la culture

M. Ivan BOYADJIEV
Deuxième Secrétaire
Délégation permanente auprès de l'Unesco

CAMEROUN/CAMEROON

M. Henri MEVA'A ONDO
Directeur de la culture et de la cinématographie
Ministère de l'information et de la culture

M. Mbella MBELLA
Deuxième conseiller à l'Ambassade du Cameroun à Paris

CANADA

Mme Marie-José BROSSARD JURKOVICH
Adjointe du Ministre conseiller
Délégation permanente

CHILI/CHILE

M. Raúl SANHUEZA CARVAJAL
Troisième Secrétaire
Délégation permanente auprès de l'Unesco

CHINE (Rép. populaire de)/ CHINA (People's Rep. of)

M. ZHANG Chongli
Secrétaire général adjoint
Commission nationale chinoise pour l'Unesco

Mme QI Yanfen
Premier Secrétaire
Délégation permanente auprès de l'Unesco

M. QIU Xunyuan
Division du programme et de la coopération
Commission nationale pour l'Unesco

CHYPRE/CYPRUS

S. Exc. M. Constantin LEVENTIS
Ambassadeur
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Christos CASSIMATIS
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

COLOMBIE/COLOMBIA

S. Exc. Mme Gloria PACHON de GALAN
Ambassadeur
Délégué permanent auprès de l'Unesco

Mme Cecilia ZAMBRANO
Premier Secrétaire
Délégation permanente auprès de l'Unesco

Mme Natalia MARTIN-LEYES
Deuxième Secrétaire
Délégation permanente auprès de l'Unesco

COSTA RICA

Mme Yvette BOURILLON de RICKEBUSCH
Premier Secrétaire
Délégation permanente auprès de l'Unesco

COTE D'IVOIRE

M. René-Pierre ANOUMA
Secrétaire général
Commission nationale pour l'Unesco

M. Etienne MIEZAN EZO
Conseiller
Délégation permanente auprès de l'Unesco

CUBA

Mme Rita SOLIS FERREIRO
Secrétaire permanente
Commission nationale pour l'Unesco

Mme Nilda ALBA ARANGO
Chef de département
Ministère de la culture

DANEMARK/DENMARK

Mr. Finn OVESEN
Deputy Secretary-General
National Commission for Unesco

EGYPTE/EGYPT

S. Exc. M. Mohamed Sami ABDEL HAMID
Ambassadeur
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Mohamed Safouat SALEM
Conseiller
Délégation permanente auprès de l'Unesco

EQUATEUR/ECUADOR

M. Rodrigo RIOFRIO
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

ESPAGNE/SPAIN

M. Juan Luis MUNOZ de LABORDE
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

Mme Susana FERNANDEZ GABALDON
Archéologue
Département des monuments et de l'archéologie
Ministère de la culture

ETATS-UNIS D'AMERIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Mr. Richard T. MILLER
US Observer at Unesco

Mme Hazer M. REITZ
US Observer Mission at Unesco

FINLANDE/FINLAND

Mme Marjatta OKSANEN
Conseiller pour les affaires culturelles
Ministère de l'éducation
Secrétaire général de la Commission nationale pour l'Unesco

FRANCE

M. Jean BAISNEE
Coordonateur multilatéral
Direction générale des relations culturelles, scientifiques
et techniques au Ministère des affaires étrangères

M. Jean-Pierre BOYER
Conseiller technique
Commission nationale pour l'Unesco

GABON

M. Jean-Paul NYALENDO
Secrétaire général
Commission nationale pour l'Unesco

GRECE/GREECE

M. Yannis TZEDAKIS
Directeur des Antiquités classiques et préhistoriques
Ministère de la culture

M. Themistoclis DEMIRIS
Deuxième Secrétaire d'Ambassade
Délégation permanente auprès de l'Unesco

Mlle Androniki MILTIADOU
Conseiller aux affaires culturelles
Délégation permanente auprès de l'Unesco

GUATEMALA

M. Juan Carlos CASTRO
Premier Secrétaire
Délégation permanente auprès de l'Unesco

GUYANE/GUYANA

Mme Carmen JARVIS
Secrétaire général
Commission nationale pour l'Unesco

HONDURAS

S. Exc. Mme Chantal VILLEDA de MONTLOVIER
Ambassadeur
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Carlos ALVAREZ YCAZA
Attaché culturel
Délégation permanente auprès de l'Unesco

HONGRIE/HUNGARY

Mr. Sandor PAPP
Deputy Permanent Delegate to Unesco

INDE/INDIA

Mme Swatantra Kaur SEKHON
Director, Cultural Heritage

Mme Monika KAPIL
Second Secretary
Permanent Delegation to Unesco

INDONESIE/INDONESIA

S. Exc. M. Marsetio DONOSEPOETRO
Ambassadeur
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Sukarni SIKAR
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

M. Bindu MARBUN
Troisième Secrétaire
Ambassade d'Indonésie à Paris

IRAK/IRAQ

M. Luay Siddiq AL-OMARY
Iraqi National Commission
Ministry of Education

ITALIE/ITALY

Mme Licia VLAD BORELLI
Inspecteur
Ministère des biens culturels

M. Raffaele BRIGLI
Délégation permanente auprès de l'Unesco

JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE/LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA

S. Exc. M. Youssef ELSHIN
Ambassadeur
Délégué permanent auprès de l'Unesco

JAMAIQUE/JAMAICA

Ms Sylvia THOMAS
Secretary-General
National Commission for Unesco

JORDANIE/JORDAN

M. Zougan OBIEDAT
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

M. Wajed MUSTAKIM
Conseiller
Délégation permanente auprès de l'Unesco

LIBAN/LEBANON

M. Wagih GHOSSOUB
Conseiller culturel
Délégation permanente auprès de l'Unesco

LUXEMBOURG

M. Raymond WEBER
Directeur des relations culturelles
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

MADAGASCAR

M. Henri RAMILIARISON
Secrétaire général
Ministère de la culture

M. Hery Zo RALAMBOMAHAY
Secrétaire général adjoint
Commission nationale pour l'Unesco

Mme Patricia RASOAZANAMALALA
Chef de la Division
Promotion de la promotion littéraire
Ministère de la culture et des arts révolutionnaires

MALAISIE/MALAYSIA

H. Exc. Mr. Dato Hassan AHMAD
Ambassador
Permanent Delegate to Unesco

Mr. Salleh AWANG HAD
Secretary-General
National Commission for Unesco

Mr. Mohamed OMAR
Deputy Secretary-General
National Commission for Unesco

MALAWI

Mr. Gadi G.Y. MGOMEZULU
Deputy Secretary
Ministry of Education and Culture

MALI

M. Keoule BOUNDY
Conseiller technique
Ministère des sports, des arts et de la culture

MALTE/MALTA

M. Salvino BUSUTTIL
President
National Commission for Unesco

M. Ives de BARRO
Conseiller
Ambassade de Malte à Paris

MAROC/MOROCCO

M. Driss AMOR
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

MAURITANIE/MAURITANIA

M. Ahmed Baba OULD DEIDA
Conseiller
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

MEXIQUE/MEXICO

S. Exc. M. Miguel LEON-PORTILLA
Ambassadeur
Délégué permanent auprès de l'Unesco

Mme Guadalupe UGARTE de BERNARD
Deuxième Secrétaire
Délégation permanente auprès de l'Unesco

MONACO

M. Jacques BOISSON
Ministre conseiller
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

NEPAL

H. Exc. Mr. Dilli Raj UPRETY
Ambassador
Permanent Delegate to Unesco

Mr. Gauri NARAYAN
Under-Secretary
Ministry of Education and Culture

Mr. Ram Bhakta P. BISHWAKARMA
Deputy Permanent Delegate to Unesco

NICARAGUA

M. Carlos TUNNERMANN
Président de la Commission des droits de l'homme et de la paix
à l'Assemblée nationale du Nicaragua

M. Manuel MADRIZ
Délégué suppléant
Délégation permanente auprès de l'Unesco

NIGER

S. Exc. M. Lambert MESSAN
Ambassadeur
Délégué permanent auprès de l'Unesco

NIGERIA

Mrs Helen MARINHO
Secretary-General
National Commission for Unesco

Mr. S. ALKALI
Députy Permanent Delegate to Unesco

NORVEGE/NORWAY

Ms Ase VOLLO
Executive Officer
Ministry of Cultural and Scientific Affairs

NOUVELLE-ZELANDE/NEW ZEALAND

Mr. Peter HEENAN
Permanent Delegate to Unesco

Ms Elizabeth Louise ROSE
Secretary
National Commission for Unesco

OMAN

H. Exc. Mr. Musa Bin Jaffar Bin HASSAN
Permanent Delegate to Unesco

Mr. Ali Saleh AL-MEJAINI
Secretary General
National Commission for Unesco

PAKISTAN

Mr. Ijaz HUSSAIN
Député-Permanent Delegate to Unesco

PANAMA

M. Jorge PATINO
Chargé d'affaires a.i.
Délégation permanente auprès de l'Unesco

PARAGUAY

M. Luis F. AVALOS G.
Délégué permanent auprès de l'Unesco

PEROU/PERU

S. Exc. M. Julio-Ramon RIBEYRO
Ambassadeur
Délégué permanent auprès de l'Unesco

S. Exc. M. Santiago MARCOVICH
Ministre
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

Mlle Lizeth NALVRATE
Deuxième Secrétaire
Délégation permanente auprès de l'Unesco

PHILIPPINES

Ms Virginia MORENO
Chairman
National Commission for Unesco

Mr. José-Ramon L. FAUSTMANN
Commissioner
National Commission for Unesco

Mr. Gabriel CASAL
Advisor
National Commission for Unesco

Ms Deanna O. MACDONALD
Permanent Delegation to Unesco

POLOGNE/POLAND

M. Léon WASCINSKI
Secrétaire général
Commission nationale pour l'Unesco

PORTUGAL

M. Joaquim PASSOS LEITE
Chef de la Division du patrimoine
Institut portugais du patrimoine culturel

Mme Tereza CUNHA REGO
Ministère des affaires étrangères

QATAR

Mr. Ibrahim MOHAMMED
Head Unesco Section
National Commission for Unesco

REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE/SYRIAN ARABE REPUBLIC

S. Exc. M. Eid ABDO
Ministre adjoint de l'éducation

M. Hicham HADDAD
Ministre adjoint de la culture
Ministère de la culture

M. Abd Elkarim SAOUD
Délégué permanent auprès de l'Unesco

SRI LANKA

H. Exc. Mr. Ananda W.P. GURUGE
Ambassador
Permanent Delegate to Unesco

Mr. S.J. SUMANASEKERA BANDA
Secretary-General
National Commission for Unesco

Ms Sujata GURUGE
Permanent Delegation to Unesco

SUEDE/SWEDEN

Mr. Anders FALK
Head of Section
Ministry of Education and Cultural Affairs

SUISSE/SWITZERLAND

Mme Brigitta SCHOCH
Commission nationale pour l'Unesco

THAILANDE/THAILAND

Prof. Dr. Adul WICHIENTHAROEN
Chairman of the National Sub-Committee on
Medium-Term Plan
National Commission for Unesco

Mrs Srinoi POVATONG
Deputy Permanent Delegate to Unesco

Miss Kularb NA NAGARA
External Relations Division
Ministry of Education

TUNISIE/TUNISIA

M. Béchir MAHJOUB
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

TURQUIE/TURKEY

M. Engin TÜRKER
Premier Conseiller
Delegation permanente auprès de l'Unesco

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES/UNION OF
SOVIET SOCIALIST REPUBLICS

M. Evguéni IAGODKINE
Premier Secrétaire
Délégation permanente auprès de l'Unesco

VIETNAM

M. Kinh Tai NGUYEN
Délégation permanente auprès de l'Unesco

Mme Dinh Phuong Anh
Conseiller de l'Ambassade du Vietnam en France

YEMEN

Mr. Ahmed SAYYAD
Permanent Delegate to Unesco

YEMEN DEMOCRATIQUE/DEMOCRATIC YEMEN

Mr. Abdul Wasa ALWAN
Secretary-General
National Commission for Unesco

YUGOSLAVIE/YUGOSLAVIA

M. Bozidar PERKOVIC
Vice-Président
Commission nationale pour l'Unesco

II. Observateurs d'Etats non Parties à la Convention/
Observers from States not Parties to the Convention

ANGOLA

Mme Ana Maria de OLIVEIRA
Expert au Secrétariat d'Etat à la culture

ANTILLES NEERLANDAISES/NETHERLANDS ANTILLES

Mr. Frank ELSTAK
Secretary-General
National Commission for Unesco

AUTRICHE/AUSTRIA

Mme Christina ZIMMERMANN
Ministère de la Science et de la Recherche

BARBADE /BARBADOS

Mr. Carl JACKSON
Counsellor
Embassy of Barbados in Brussels

BAHREIN/BAHRAIN

Mr. Rashid SULAYBIKH
Secretary-General
National Commission for Unesco

Mr. Ali Abdulla KHALIFA
Assistant Secretary General
National Council for Culture, Arts and Literature

EL SALVADOR/EL SALVADOR

M. Roberto RIUAS SARDINER
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

GUINEE-BISSAU/GUINEA-BISSAU

M. Abdulai DJAU
Secrétariat d'Etat pour la culture et les sports

JAPON/JAPAN

Ms. Emiko MURAI
Third Secretary
Embassy in France

MONGOLIE/MONGOLIA

S. Exc. M. Luvsandorjiin MUNDAGBAATAR
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Altangerel RADNABAZARYN
Commission Nationale pour l'Unesco

PAPOUASIE NOUVELLE-GUINEE/PAPUA NEW GUINEA

Mr. Alos YAGAS
Advisor
National Commission for Unesco

SURINAME/SURINAME

Mr. Eugene W. WONG LOI SING
Secretary-General
National Commission for Unesco

TCHÉCOSLOVAQUIE/CZECHOSLOVAKIA

M. Karel KOMAREK
Commission tchécoslovaque pour l'Unesco

VENEZUELA

Mme Muriel von BRAUN KARTTUNEN
Premier Secrétaire
Délégation permanente auprès de l'Unesco

III. Organisations ayant un statut consultatif auprès du Comité du patrimoine mondial/Organizations with an advisory status to the World Heritage Committee

Conseil international des monuments et des sites/
International Council on Monuments and Sites (ICOMOS)

M. Léon PRESSOUYRE
Vice-Président
Université Paris I

IV. Organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales/International Governmental and Non-Governmental Organizations

Conseil international des femmes juives/International Council of Jewish Women

Mme Norma ANAV

Société internationale pour le développement (SID)/Society for International Development

M. Jacques Godchot

Union mondiale des organisations féminines catholiques (UMOFC)/World Union of Catholic Women's Organizations

Mme Chantal de Thoury

V. Secretariat de l'Unesco/Unesco Secretariat

M. Henri Lopes
Sous-Directeur général pour la culture et la communication/
Assistant Director-General for Culture and Communication

M. Anders Arfwedson
Sous-Directeur général adjoint pour la culture et la
communication/Deputy Assistant Director-General for Culture
and Communication

Mme Anne Raidl
Directeur/Director
Division du patrimoine culturel/Division of Cultural Heritage

Mr. Bernd von Droste
Directeur/Director
Division des Sciences écologiques/Division of Ecological Sciences

M. S. El-Mugharbel
Bureau des relations extérieures/External Relations Office
Division des Etats arabes/Arab States Division

M. Daniel de San
Office des normes internationales et des affaires juridiques/
Office International Standards and Legal Affairs

Mr. Mark Warren
Bureau du Contrôleur financier/Bureau of the Comptroller